

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 novembre 2020

Date de convocation : 05/11/2020

Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE

Présents : 14 Absents : 0

L'an deux mil vingt et le dix novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François DAGORRET, Maire.

PRESENTS : Messieurs Sauveur ARIBIT, Nicolas BAPTISTE (arrivé au point n°2), François DAGORRET, Frédéric DUCAZEAU, Jean-François DUMOULIN, Michel EPELVA, Eric MAZAIN,

Mesdames Sylvie ETCHEVERRIA, Yoanna FORTON, Anne LASSERRE, Chloé PINEAU, Olivia PUGINIER, Marlène ROMAIN, Nathalie TACHOUERES (arrivée au point n°2)

Mme Anne LASSERRE a été élue secrétaire.

Suite à l'envoi par courriel du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2020, les Conseillers municipaux présents n'ayant pas de remarques, signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR n°1 – Finances : admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'admission en non-valeur formulée par Mme le Trésorier pour une somme totale de 319,38 € (document annexé à la présente délibération). Il précise que cette créance est impossible à recouvrer pour motif de « combinaison infructueuse d'actes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée par Mme le Trésorier pour une somme totale de 319,38 €
- **PRECISE** que le montant correspondant sera affecté au compte 6541
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

Arrivée de Mme Nathalie TACHOUERES et de M. Nicolas BAPTISTE

ORDRE DU JOUR n°2 – Recensement de la population 2021 : recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. Le recensement aura lieu sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Compte tenu du nombre de logements à recenser et de la charge de travail maximum par agent recenseur conseillée par l'Insee, il est proposé :

- la création de deux emplois non-permanents d'adjoint administratif à temps non complet pour assurer les missions d'agent recenseur, au motif d'accroissement temporaire d'activité, conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, pour la période du 04 janvier au 20 février 2021.
- que la durée hebdomadaire moyenne de travail sera fixée à 20 heures.

- que ces emplois de catégorie C seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 350 de la fonction publique.
- que ces emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de deux emplois non-permanents d'adjoint administratif à temps non complet pour assurer les missions d'agent recenseur, pour la période du 04 janvier au 20 février 2021,
- **FIXE** à 20 heures la durée hebdomadaire moyenne de travail de chaque emploi
- **DECIDE** que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à l'indice brut 350
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

ORDRE DU JOUR n°3 – Subvention 2020 : versement de subventions complémentaires

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget et l'attribution des subventions pour l'année 2020, des montants ont été prévus en réserve pour des versements complémentaires au bénéfice des associations ayant maintenu leur manifestation.

M. EPELVA expose les dossiers de demande de versement de subvention complémentaire reçus et examinés, à savoir :

- Comité Lous Caperoy's pour l'organisation d'un tournoi de pelote – quartier La Chapelle
- Arkua pour l'organisation du Marché Céramique
- Randos du Xarnegu pour des randonnées quad ayant nécessité un entretien de certains chemins empruntés et réalisés par l'association (broyage, élagage, débardage)

Ainsi, les membres de la commission communale en charge de l'étude des demandes de subvention proposent, au vu des dossiers de demande et bilans financiers communiqués par les associations, que soient versées les sommes suivantes :

- Lous Caperoy's 200 €
- Randos du Xarnegu 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les subventions complémentaires proposées pour un montant total de 400 €
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ORDRE DU JOUR n°4 – Programme ELENA : convention de partenariat avec la CAPB

M. Frédéric DUCAZEAU présente le programme ELENA, projet porté par la Banque Européenne d'investissement (BEI) en faveur de la « Rénovation énergétiques du patrimoine public et développement des énergies renouvelables au service de la neutralité carbone du Pays Basque ».

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a ainsi sollicité l'ensemble des communes pour proposer de s'associer à leur candidature.

Afin d'être associé à ce projet, il convient de signer une convention de partenariat avec la CAPB qui définit les modalités de réalisation de ce programme dans le cadre des études qui seront menées.

Cette convention précise notamment que :

- la CAPB assurera la maîtrise d'ouvrage de toutes les études et l'animation du programme ELENA pour son propre compte et pour celui des partenaires. Chaque partenaire s'engage à fournir tous les éléments techniques nécessaires (plans, factures d'énergie ...) et sera associé au bon déroulement et au suivi du programme.
- l'intégralité des dépenses (frais d'études) sera prise en charge par le CAPB, la commune n'aura ainsi aucun coût à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'associer à la candidature de la CAPB au mécanisme ELENA
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

ORDRE DU JOUR N°5 – Appel à solidarité aux communes (ADM06)

Monsieur le Maire fait lecture de l'appel à la solidarité présenté par l'Association des Maires et l'association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes suite aux graves intempéries survenues en octobre dernier et qui ont lourdement frappées les communes des vallées des Alpes Maritimes.

Ainsi, toutes les communes de France sont sollicitées pour venir en soutien aux communes sinistrées. Un compte dédié a été ouvert et les fonds seront immédiatement reversés aux communes les plus touchées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser la somme de 500 € sur le compte dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » créé à cet effet
- **PRECISE** que cette dépense sera affectée au compte 6574
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ORDRE DU JOUR N°6 – Soutien à l'action de l'ADM64 et des CCI pour une réouverture des commerces de proximité et de centre-bourg

Monsieur le Maire expose que l'ADM64, la CCI Pau Béarn et la CCI Bayonne Pays Basque se sont réunies pour rédiger une lettre ouverte au Premier Ministre demandant la réouverture des commerces de proximité et de centre-bourg.

Il est ainsi demandé le soutien de toutes les communes de France afin d'attirer l'attention du Premier Ministre et du Gouvernement sur la situation des commerces de proximité dits « non essentiels ».

En effet, si la dégradation de la situation sanitaire en France a conduit le Président de la République à décider d'un deuxième confinement pour ralentir la propagation du virus, cette décision impactera durablement les entreprises, notamment les TPE et PME, et ce malgré les accompagnements financiers exceptionnels prévus par l'Etat.

Les commerces de proximité sont rompus à la concurrence des grandes et moyennes surfaces et à celle, plus sévère, des plateformes de commerce en ligne. Maintenir les commerces de proximité fermés et restreindre l'activité des commerces généralistes, c'est inciter les consommateurs à se détourner du commerce traditionnel, c'est condamner à terme toute une chaîne de valeur composée essentiellement de TPE, PME et PMI françaises.

Le Président de la République a maintes fois prévenu les Françaises et les Français qu'ils devraient « vivre durablement avec le virus », et c'est pourquoi il a exhorté les chefs d'entreprise à ne pas renoncer.

Parce que les commerçants ont entendu le Chef de l'Etat et qu'ils ne veulent pas renoncer,

Parce qu'il est établi que 80% des contaminations se font par la sphère privée et que les commerces de proximité ne sont pas des lieux de forte concentration de population,
Parce que le système de « click and collect » qu'il faut sans aucun doute promouvoir, ne générera qu'un chiffre d'affaires marginal,
Parce qu'attendre le 12 novembre pour une éventuelle révision de votre position, c'est accepter de se priver, en cette période d'avant fêtes de fin d'année, d'une part vitale de chiffre d'affaires pour de nombreux commerces de proximités spécialisés,
Parce que les commerces de proximité sont la vitalité des centres-villes et centres-bourgs et qu'ils contribuent à la cohésion sociale,
Parce que la fermeture des commerces de proximité risque de les conduire à la faillite, malgré les aides annoncées,
Parce que d'autres pays européens, comme l'Allemagne, ont décidé de laisser ouverts les commerces de proximité,
Parce que les commerces de proximité ont mis scrupuleusement en œuvre les protocoles sanitaires, fait respecter les règles de distanciation et qu'ils sont prêts à renforcer si besoin les mesures de sécurité sanitaire pour protéger leurs clients et collaborateurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Premier Ministre et son gouvernement pour une réouverture dans les meilleurs délais de l'ensemble des commerces de proximité.

ORDRE DU JOUR N°7 – Centre culturel de rencontre : réaffirmation de soutien au projet

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs délibérations ont été prises, par le conseil municipal du mandat précédent, relatives au projet de Centre Culturel de Rencontre.

La présentation du dossier de labellisation a été reportée à plusieurs reprises par les institutions. Ainsi, considérant le report de cette commission au printemps 2020, il a été demandé à l'ensemble des partenaires de réaffirmer leur soutien au projet. En conséquence, lors d'une dernière délibération du 16 octobre 2019, les membres du précédent conseil avaient réaffirmé leur soutien au projet « Bastide de l'oralité » et à l'association Clarenza pour sa mise en œuvre.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, la commission de labellisation a dû être, à nouveau, reportée ; celle-ci étant fixée en septembre 2020.

Compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal suite aux élections de mars 2020, la majorité des membres a demandé à l'association Clarenza de ne pas présenter ce dossier, afin de disposer d'informations complémentaires sur l'ensemble du projet.

Aussi, suite aux nombreuses discussions et rencontres avec les autres partenaires engagés dans ce projet (institutions, villageois, association Clarenza) et afin de recueillir l'avis officiel de la nouvelle équipe municipale sur le devenir de ce projet de CCR, le dossier de présentation au label a été communiqué à l'ensemble des membres tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi, il convient de délibérer sur le ré-engagement de la commune, et plus précisément sur le soutien à l'association Clarenza afin que celle-ci présente le projet « Bastide de l'Oralité » (contour du projet artistique, espaces d'actions, structure juridique, gouvernance tels que définis dans le document communiqué aux membres) à la prochaine commission de labellisation prévue le 08 décembre 2020.

Par ailleurs, M. le Maire tient à préciser que de nouvelles délibérations devront être prises pour définir l'ensemble des modalités de mise en œuvre de ce CCR : convention d'objectifs qui sera signée entre tous les partenaires, convention de mise à disposition des espaces publics, aménagement et occupation de la maison Clarenza ou d'autres bâtiments communaux.

Monsieur le Maire, en sa qualité de Président de l'association Clarenza, décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix Pour, 3 voix Contre) :

- **REAFFIRME** son soutien au projet « Bastide de l'oralité » et à l'association Clarenza pour sa mise en œuvre
- **CHARGE** l'association Clarenza de présenter le projet tel que présenté et annexé à la présente délibération, auprès de la prochaine commission de labellisation prévue le 08 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR N°8 – Centre Culturel de Rencontre : désignation du représentant communal au sein de l'association Clarenza

Point retiré de l'ordre du jour.

POUR AVIS

- Bail gendarmerie : M. le Maire informe que le bail de la gendarmerie a été renouvelé dans les mêmes conditions que celles du bail initial. Par ailleurs, des travaux vont être réalisés sur cet exercice au niveau des 6 appartements. De ce fait, le montant du loyer annuel pourrait être réévalué. Il en sera de même pour chaque travaux conséquent qui seront en partie amortis par répercussion sur les loyers.

- Trinquet : M. le Maire informe que le contrat CUI de l'agent en charge du Trinquet a été renouvelé pour une période de 6 mois.

DIVERS

* M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion Site Patrimonial Remarquable. Par ailleurs, le bureau d'étude en charge du SPR fera une présentation à l'ensemble des membres du conseil municipal. De plus, une réunion publique est prévue le 15 décembre 2020 afin de présenter le projet de SPR aux administrés.

Il expose que le projet d'aménagement proposé par le COL à l'entrée Nord du village, à côté de la Gendarmerie, est abandonné. Il a été décidé de reprendre le projet initial situé Rue des Frères.

Il informe qu'une procédure de modification du PLUI va être engagée. Un comité de pilotage a été constitué et doit se réunir fin novembre afin de relever l'ensemble des remarques formulées par les 11 communes.

* Mme Anne LASSERE expose les différents dossiers en cours :

Plan Guide Communal : elle présente la proposition de l'entreprise Media + Communication pour la conception d'un plan-guide de la commune qui pourra être diffusé auprès des administrés, des visiteurs et plus largement des touristes. Compte tenu du nombre moyen de visiteurs enregistré auprès du bureau de l'office de Tourisme, il a été décidé de partir sur une édition de 5 000 exemplaires (cette quantité pourra être réévaluée en plus ou en moins chaque année). Le coût de la conception-fabrication est entièrement couvert par les encarts publicitaires.

Concert de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB) : il aura lieu le 11 avril 2021 à 17h à l'Eglise. Suite à la réunion de repérage, il a été convenu que la commune mettrait à disposition l'Eglise à cet effet. L'organisation du concert (communication, billetterie, gestion des entrées) sera intégralement gérée par l'OSPB. Par ailleurs, l'Orchestre a

proposé d'organiser des animations gratuites de sensibilisation à la musique auprès des enfants des écoles de la commune ainsi que des aînés de la maison de retraite, au cours de la semaine précédant le concert.

Programme FENICS : Pour rappel, le Département lance un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le thème « Accompagnement à la revitalisation des territoires ruraux ». Le dossier de candidature est en cours de finalisation. Il doit être envoyé avant le 30 novembre 2020.

Commission Développement économique et touristique : l'ensemble des acteurs du village était convié à une réunion afin de faire le bilan de la saison touristique 2020. Il apparaît que cette année 2020 a été une très bonne saison pour tous malgré la période particulière de la crise sanitaire, avec un très bon retour de l'ensemble des visiteurs. Certains points d'amélioration ont été proposés : signalétique, circulation des véhicules dans le village, ajout de bancs et poubelles... Par ailleurs, il est envisagé de reconduire les visites des ateliers d'artisans, qui ont connu un franc succès.

Nouvelles demandes de local :

- Un professeur de guitare qui souhaite s'installer sur la commune a sollicité la mairie pour disposer d'un local afin de donner des cours de guitare.
- Une artisane créatrice feutrière souhaiterait s'installer sur la commune, et recherche un local artisanal. Sa démarche artistique et ses créations sont présentées sur son site internet : <https://www.christine-piel-creations.com>

* Mme Marlène ROMAIN fait un compte-rendu des premières réunions de la Commission Environnement. Il a été décidé de produire un travail en petit groupe et ainsi de programmer des ateliers réguliers autour de thématiques précises : déchets, mobilité-circulation, économie d'énergie, pôle éducatif (cantine, alimentation), patrimoine naturel...

* M. Nicolas BAPTISTE expose les dossiers d'urbanisme en cours.

* M. Eric MAZAIN informe que les travaux de fauchage des routes sont en cours, et réalisés par les agents communaux. Compte tenu des travaux de fauchage plus conséquents, le curage des fossés sera plus important que celui programmé initialement. Par ailleurs, des panneaux pour matérialiser un arrêt de bus scolaire ont été installés au niveau du quartier Lassarrade.

* M. Michel EPELVA fait un point sur le dernier protocole sanitaire appliqué dans les écoles, avec notamment le port du masque dès 6 ans. De plus, il informe que, compte tenu de cette nouvelle directive, l'association Esperantza a donné de nombreux masques enfants, qui ont été distribués au sein des deux écoles. L'association a par ailleurs proposé d'en confectionner de nouveaux, afin que chaque enfant dispose de plusieurs masques.

* M Sauveur ARIBIT, considérant les remarques formulées à son rencontre lors du dernier conseil municipal et relatives à la remise en état du chemin communal desservant une parcelle nécessaire à son exploitation, demande qu'une facture correspondante au coût total des travaux lui soit établie afin de rembourser la commune des frais engagés. M. le Maire rappelle que l'entretien des chemins communaux est à la charge de la commune, et prévue de ce fait au budget à la section fonctionnement. Ainsi, il demande à M. ARIBIT de faire cette demande par courrier ; celle-ci sera transmise à la commission Voirie pour avis.

* M. le Maire expose son rendez-vous du 21 octobre 2020 avec le service fiscalité de la CAPB, et notamment la question de la taxe d'habitation. Ainsi, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation et de sa suppression dès 2020, il n'est plus possible d'intervenir sur les taux votés, ceux-ci étant bloqués jusqu'en 2022. Cependant, à compter de 2023, il sera possible de modifier et d'augmenter les taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ; en effet, la taxe d'habitation ne sera plus applicable qu'à ce type de résidence.

M. le Maire rappelle le projet d'extension de la zone Xaparre. Ainsi, un comité de pilotage a été mis en place au niveau du Pôle d'Hasparren afin de lancer les études préalables. La première réunion est programmée le 25 novembre 2020 dans les locaux du Pôle d'Hasparren.

N°	Fonction	NOM	PRENOM	Signature	Observations
10	CM	ARIBIT	Sauveur		
7	CM	BAPTISTE	Nicolas		
1	M	DAGORRET	François		
5	A4	DUCAZEAU	Frédéric		
14	CM	DUMOULIN	Jean-François		
3	A2	EPELVA	Michel		
8	CM	ETCHEVERRIA	Sylvie		
9	CM	FORTON	Yoanna		
2	A1	LASSERRE	Anne		
4	A3	MAZAIN	Eric		
12	CM	PINEAU	Chloé		
13	CM	PUGINIER	Olivia		
6	CM	ROMAIN	Marlène		
11	CM	TACHOUERES	Nathalie		